

REGLEMENT DU JEU

“VITRINE DE NOËL” - La Séguinière Outlet »

Article 1 – Organisation

La Séguinière Outlet, ZI La Ménardière – 49280 La Séguinière, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 01 au 21 décembre 2025 à 23h59, selon deux mécaniques de participation distinctes.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

2.1. Conditions d'accès au jeu

Toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine ou DOM-TOM, à l'exclusion des salariés de l'organisateur et de leurs familles.

Les participants doivent fournir des informations exactes et complètes.

2.2. Conditions pour participer

La participation peut s'effectuer selon deux canaux distincts, conduisant à un seul tirage au sort commun :

1. Mécanique META ADS – Formulaire Lead Ads

- Diffusion de publicités Meta (Facebook / Instagram).
- Formulaire Lead Ads accessible du 01 au 15 décembre 2025 inclus.
- Le participant doit remplir le formulaire Meta Ads avec :
 - Nom, prénom
 - Email
 - Numéro de téléphone
 - Validation obligatoire des opt-ins : inscription à la newsletter + consentement SMS

2. Mécanique QR CODE – En centre commercial

QR Code affiché dans le centre commercial La Séguinière Outlet.

Le QR Code renvoie vers un formulaire sur le site www.laseguiniereoutlet.com.

Participation ouverte du 01 au 21 décembre 2025 à 23h59.

Le participant doit remplir le formulaire du site avec les mêmes champs obligatoires que ci-dessus.

Opt-in newsletter + SMS obligatoire pour valider l'inscription.

2.3. Règles de participation

1 seule participation par personne et par canal (Meta Ads / QR Code).

→ Une même personne peut donc envoyer maximum 2 formulaires, mais un seul compte sera retenu lors du tirage au sort (les doublons seront fusionnés).

Toute tentative de fraude (adresses multiples, identité fictive...) entraîne la nullité des participations.

Article 3 – Principe du jeu

Les participants remplissent l'un des formulaires (Meta Ads ou QR Code) pendant les périodes définies. Les inscriptions comportant des informations incomplètes, erronées ou sans opt-in obligatoire seront invalidées.

L'organisateur conservera la liste consolidée de l'ensemble des participants valides au jeu.

Le gagnant sera contacté par email ou téléphone au plus tard le 23 décembre 2025.

Article 4 – Tirage au sort

Un seul tirage au sort aura lieu parmi l'ensemble des participants issus des deux mécaniques, le 22 décembre 2025.

1 seul gagnant sera désigné.

En cas d'impossibilité de joindre le gagnant dans un délai de 1 mois, la dotation sera remise en jeu.

Article 5 : description des lots à gagner et retrait des lots :

A gagner, une vitrine de Noël composée des articles suivants :

- Aigle offre un bonnet et une écharpe d'une valeur totale de **160€**
- Anne de Solène offre lot d'éponge Pétale Roseau : 1 drap de douche, 1 serviette invité et 1 gant d'une valeur totale de **41,30€**
- Aubade offre boîte à désir d'une valeur de **66€**
- Caroll offre un pull cachemire pailleté rose pâle d'une valeur de **91€**
- Charles Le Golf offre 2 paires de Chaussettes d'une valeur totale de **20€**
- Comptoir de Limoges offre un coffret ménagère 24 pièces PIX'ELLE en acier inoxydable 18/10 de la marque COUZON d'une valeur de **179,99€**
- Delsey offre une valise cabine Caumartin rouge bordeaux d'une valeur de **209,30€**
- Dodo offre un sweat plaid à capuche d'une valeur de **41,90€**
- Les Galeries Lafayette Outlet offre un pull Cachemire Homme ou Femme au choix du client d'une valeur allant de **72€ à 92€**
- Guess offre un sac d'une valeur de **119€**
- Home & Cook offre un Airfryer Easy Fry & grill précision EY5085 TEFAL d'une valeur totale de **123,19€**
- Hublot offre un ciré proue d'une valeur de **59,90€** (coloris au choix)
- Jack & Jones offre un jeans Clark d'une valeur de **54,99€**
- Jerem offre un pull 50% laine mérinos col V d'une valeur de **49,90€**
- La Mie Câline offre un menu extra d'une valeur de **9,40€**
- Le Creuset offre un faitout 26cm en fonte émaillée BLANC avec embossage flocon et bouton doré d'une valeur de 265.30€
- Levi's offre un sac à dos, un tote bag, une casquette et un tee-shirt d'une valeur totale de **107,80€**
- Oxbow offre un mug isotherme 350ml d'une valeur de **21€**
- Petit Bateau offre un pyjama femme d'une valeur de **49€**
- Tradition des Vosges offre un peignoir zéro twist d'une valeur de **75€**
- Triumph offre un ensembles soutien-gorge et un slip d'une valeur maximum de **79,10€** (modèle light paonette)
- Yves Delorme offre un drap de plage 90x160cm KLABEL OUTREME de **105€**

Valeurs totales des lots du jeu : 2020,07€

Le présent lot est nominatif, non cessible, non remboursable, non échangeable contre sa valeur en argent ou contre tout autre cadeau, et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit.

Le bénéficiaire du présent bon d'échange ne pourra prétendre au remboursement en tout ou en partie, ou à un dédommagement quelconque dans l'hypothèse de non-consommé du lot, quelle qu'en soit la cause.

Le bénéficiaire sera contacté par la société organisatrice, puis recevra son lot via courriel. Si le bénéficiaire n'a pas répondu à la prise de contact sous un délai de 1 mois, à compter de la date de prise de contact, le lot sera remis en jeu.

La dotation est à venir récupérer directement dans le centre commercial, aucun envoi ne sera réalisé.

La dotation ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie en espèce ni d'aucun remboursement. Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation, contrepartie ou remboursement en numéraire.

La dotation, quelle qu'elle soit, non réclamée dans le cadre de cette opération ne sera pas remise en jeu. Le gagnant n'ayant pas réclamé sa dotation dans les délais impartis sera considéré y avoir définitivement renoncé.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de donner un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du concours ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Le lot n'est ni transmissible, ni échangeable contre un objet ou contre une quelconque autre valeur monétaire.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun remboursement en espèce ni aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6 – Acceptation du règlement

La participation au jeu vaut acceptation du règlement intégral. L'organisateur tranche toute question relative à l'application du règlement.

Article 7 – Utilisation des données et communication

Sous réserve d'un consentement explicite, les données des participants pourront être utilisées par La Séguinière Outlet et ses partenaires pour l'envoi d'offres commerciales, notamment par email et SMS. Les opt-ins SMS et newsletter sont obligatoires pour participer.

Article 8 – Protection des données personnelles

(Section reconduite à l'identique du règlement de base : RGPD, droits d'accès, de rectification, opposition, contact CNIL, etc.)

Article 9 – Mise à disposition du règlement

Le règlement est disponible gratuitement sur demande : lsodesk@advantail.com.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou annuler le jeu en cas de nécessité (force majeure, etc.).